

Piedmont, contre le transfert d'écoles pour leurs enfants

La gouvernance de la Commission scolaire des Laurentides mise à dure épreuve

LOUISE GUERTIN

Le maire Clément Cardin s'implique dans le combat de l'Association des parents et citoyens de Piedmont (APCP) contre le transfert des enfants de Piedmont à l'école primaire Saint-Joseph, de Sainte-Adèle.

Après le dépôt d'une pétition de plus de 1200 noms au conseil, le maire l'a déposé auprès de ses collègues de la MRC et a obtenu leur appui contre la décision de la Commission scolaire des Laurentides (CSL) du transfert des écoliers à l'école primaire. La ville de Saint-Sauveur a également passé une résolution à l'appui des revendications de l'APCP.

Le maire a présenté le 13 avril, au conseil scolaire, la pétition et un mémoire au nom de sa Municipalité et de l'APCP pour inciter les élus scolaires à revoir leur manière de faire et d'offrir un projet particulier aux élèves du primaire de Saint-Sauveur pour encourager les transferts d'école volontaires.

L'APCP a également envoyé une mise en demeure à la CSL. Plusieurs

commissaires ont été étonnés de l'apprendre lors du conseil. Ils ont souligné qu'ils auraient aimé l'apprendre avant. Devant une salle comble, les parents ont demandé des clarifications. Évoquant la mise en demeure, la présidente M^{me} Godreau et le directeur général de la CSL, M. Claude Pouliot, n'ont pas répondu à certaines questions.

Un malaise s'est fait sentir lorsque le directeur général, M. Claude Pouliot, a proposé de modifier le procès-verbal de la séance du conseil de février pour substituer le mot « plénier » à « huis clos ». La mise en

demeure de l'APCP invoque comme un des motifs à l'arrêt de la décision de la CSL du transfert des enfants de Piedmont que la décision a été prise pendant un huis clos illégal. On a évoqué que le mot « huis clos » avait été utilisé à mauvais escient. Après discussion et devant le refus de certains commissaires de modifier le terme, le procès-verbal n'a pas été modifié.

Un commissaire a suggéré d'ajouter le critère d'acceptabilité sociale pour guider le conseil des commissaires lors des décisions dans les dossiers d'agrandissement d'école ou de déménagement des élèves. La présidente, M^{me} Godreau, et le directeur général, M. Pouliot, ont évoqué la charge de travail des gestionnaires et

la complexité accrue pour inciter les membres du conseil à ne pas adopter cette proposition. On s'est promis de réfléchir à la question.

L'APCP questionne la gouvernance et le mode de décisions du conseil de la CSL. Malgré des prévisions qui démontrent l'augmentation des élèves dans le secteur de Saint-Sauveur et la diminution des élèves à Sainte-Adèle, le directeur général a recommandé l'agrandissement de l'école Saint-Joseph.

Le maire Cardin prévoit une rencontre avec le ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport pour le sensibiliser aux problèmes des écoliers de Piedmont et demander son appui pour une solution socialement acceptable.



Option MarieJo Comptabilité

Tenue de Livres
Complète ou partielle
et
Aide - Conseils - Supervision

L'Option / Qualité / Tranquillité d'esprit
pour petites entreprises
et travailleurs autonomes

Membre des réseaux d'affaires :
- AEDQ - FeLaurentides - RGAP
- Conseillère du RCS (SAGE 50)

450 822-7138
chicmj@gmail.com

Plus de 30 ans d'expérience - Prop.: Marie-Josée Chicoine



LOUISE GUERTIN

Assemblée régulière tenue le 4 avril.

Cette séance d'avril s'est tenue sous la direction impeccable de la mairesse d'un jour Élisa Gomez, étudiante de 6^e à l'école de la Vallée devant une salle comble de citoyens venant appuyer le dépôt par l'Association des parents et citoyens de Piedmont d'une pétition pour s'opposer au transfert d'écoles de leurs enfants de Saint-Sauveur vers Sainte-Adèle.

Dépôt des états financiers pour l'année 2015

Le directeur général, M. Gilbert Aubin a lu les colonnes de chiffres faisant état des résultats financiers vérifiés pour l'année 2015. En résumé, la Municipalité a eu des revenus au montant de 7 084 427 \$ et des dépenses totalisant 6 383 830 \$. La Municipalité termine donc l'année 2015 avec un surplus déclaré de 700 597 \$.

C'est moins que les années antérieures. Il faut cependant se référer au compte rendu de la réunion de janvier 2016 pour comprendre les écritures comptables qui ont permis de réduire le surplus de 2015. Ainsi à la première assemblée de 2016, le Conseil a approuvé d'imputer à l'exercice financier 2015 les dépenses suivantes: 50 006,25 \$ au Fonds parcs et espaces verts, 127 635,80 \$ au Fonds de roulement, l'affectation d'une partie du surplus en prévision de l'achat du terrain du chemin du Pont à la MRC (fait en mars 2016), pour le remboursement du règlement #796-10 de 50 400 \$ (fait en avril 2016) et l'achat d'un camion au montant de 142 442,53 \$. Au total, 495 484,58 \$ de dépenses anticipées.

Contrat pour de nouvelles enseignes

Le Conseil poursuit son programme, entrepris en 2015, de remplacement des enseignes de la municipalité. On peut voir à l'entrée de la municipalité les enseignes qui ont été produites et installées en 2015. La dépense prévue en 2016 s'élève à 41 880 \$. Commentaire entendu : « Pourrait-on embaucher un graphiste ou une artiste pour améliorer le design des prochaines affiches ? »

Urbanisme

Une séance d'information et de consultation est prévue le 4 mai à 19h, à l'hôtel de ville de Piedmont sur un PPCMOI (projet particulier de construction, de modification ou d'occupation) au 434, chemin Avila.

Le Conseil a renouvelé son adhésion et son engagement à la Charte des paysages et à leur protection. Le

maire Cardin a souligné que les paysages sont au cœur de la qualité de vie des citoyens, reconnaissant qu'il faut éviter certains modes de développement qui briseraient l'intégrité du territoire..

Appui des citoyens contre le transfert des écoliers

M. Simon Lachance a déposé une pétition contre le transfert d'école des enfants de Piedmont de l'école primaire de Saint-Sauveur à l'école Saint-Joseph, à Sainte-Adèle. Plus de 900 citoyens de Piedmont et au-delà de 250 citoyens habitant ailleurs sur le territoire de la Commission scolaire ont signé la pétition. Une quarantaine de bénévoles se sont impliqués pour faire du porte-à-porte. Un de ces bénévoles, M. Denis Bergeron a tenu à témoigner que rarement a-t-il essuyé un refus, « en très grande majorité les citoyens de Piedmont appuient les parents qui s'opposent au transfert de leurs enfants. » M. Guillaume Gariépy a demandé au maire de présenter la pétition au conseil de la MRC des Pays-d'en-haut pour obtenir leur appui. Le maire Cardin a accepté. Il a également acquiescé aux autres demandes de l'Association des parents et citoyens de Piedmont (l'APCP) soit, une rencontre pour discuter de stratégie, un lien sur le site Internet de la municipalité à la page de l'APCP et l'envoi d'une lettre d'information pour consolider l'information sur les enfants affectés par la décision de la Commission scolaire des Laurentides (CSL).



Sutton
HUMANIA
AU-DELÀ D'UNE TRANSACTION,
UNE RELATION

PLUS DE
30 ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

C 514 812-9283
B 450 227-2611
C jstamour@sutton.com
W jeanst-amour.com

Jean St-Amour, Adm.A.
Courtier immobilier agréé,
résidentiel, commercial et industriel
204, rue Principale
St-Sauveur (QC) J0R 1R0



Toujours plus de 70 sortes de saucisses sans gluten



William J. Walter
DEPUIS 1986
SAUCISSIER

1986 **30** 2016

Qualité * ANS * Excellence

617A Saint-Georges (coin Léopold Nantel) SAINT-JÉRÔME / Tél.: 450 432-4026